

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mardi 01 ^{er} Mars 2022	Séance du Mardi 08 Mars 2022
		L'An Deux Mille Vingt et deux, le huit Mars à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 38	
Présents : 35	Pour : 31	
Absents : 7	Contre : 0	
Représentés : 3	Abstention : 7	
Rapporteur	Claude REVEL	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M., Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Grégory GUERIN (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Isabelle SILHOL (Péret) représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absent(e)s : Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), M. Serge DIDELET (Mourèze).

Adoption du Projet de territoire

1) Contexte

En 2021 la Communauté de communes du Clermontais fête ses 30 ans.

Afin de faire face aux évolutions institutionnelles, économiques, environnementales, aux transferts de compétences auxquels elle est confrontée, il est apparu nécessaire de doter la collectivité d'un projet de territoire. Le premier de son histoire.

Le projet de territoire est d'abord un outil. En effet il permet d'offrir une vision transversale des enjeux communautaires et de **planifier l'action** de la collectivité. C'est un outil de **pilotage** pour le mandat mais aussi à plus long terme.

Il est la **feuille de route** des élus et des services mais également des partenaires de la Communauté de communes. En effet, il permet d'afficher l'ambition du territoire.

Enfin le projet de territoire du Clermontais a été construit comme étant également un **outil d'organisation** de l'action entre l'intercommunalité et ses communes membres.

En plus d'être un outil, le projet de territoire est une démarche. C'est pourquoi les modalités de son élaboration au sein de la Communauté de communes du Clermontais ont eu pour objectif de créer une dynamique partagée entre les élus communautaires et les élus municipaux.

2) Elaboration

Pour rappel le calendrier d'élaboration du projet de territoire est le suivant :

- **Etape 1 : Mieux connaître notre territoire pour mieux agir** : Recueil des éléments de diagnostic et réflexion partagée entre les élus et chefs de services afin de retracer les grands enjeux de territoire et les pistes d'actions. Ce travail a été réalisé durant le second semestre 2020.
- **Etape 2 : Détermination des objectifs prioritaires du territoire pour les prochaines années** : Identification et priorisation des enjeux du territoire, définition d'une vision globale du territoire et définition des axes stratégiques.

Plusieurs séminaires ont réuni les élus durant l'année 2020. Par délibération en date du 08 décembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé les grandes orientations du projet de territoire. Une tournée de l'ensemble des conseils municipaux s'est déroulée au cours du premier semestre 2021.

- **Etape 3 : Détermination du plan d'action** : Plusieurs ateliers se sont déroulés en Mai 2021, des débats sont intervenus en commissions thématiques et lors du séminaire des élus le 07 février dernier 2022.
- **Etape 4 : Adoption du projet de territoire** : Il s'agit de l'objet de la présente délibération qui vient entériner le projet de territoire.

3) Présentation du projet de territoire

Le projet de territoire de la Communauté de communes est construit autour de 4 axes stratégiques déclinés en 11 enjeux (sans degré de priorité) afin d'assurer un développement harmonieux et durable du territoire :

Axe 1 : Un territoire durable

Enjeu 1 : S'engager pour les générations futures en réduisant notre empreinte sur notre environnement

Enjeu 2 : Protéger la biodiversité et lutter contre les inondations

Enjeu 3 : Relever le défi de la transition énergétique

Axe 2 : Un territoire en développement

Enjeu 1 : Redynamiser les centres villes

Enjeu 2 : Développer harmonieusement le territoire

Enjeu 3 : Favoriser la création de richesses sur le territoire

Axe 3 : Un territoire de rencontres

Enjeu 1 : Pérenniser une politique culturelle ambitieuse et diversifiée, en favoriser l'appropriation par le plus grand nombre

Enjeu 2 : Faire du mieux vivre ensemble une priorité pour notre territoire

Enjeu 3 : Développer le potentiel touristique du territoire

Axe 4 : Un territoire de gouvernance

Enjeu 1 : Améliorer la qualité et l'efficacité du service public rendu aux usagers

Enjeu 2 : Consolider la relation avec les communes et la cohésion du territoire

4) Mise en œuvre du projet de territoire

Une fois le projet de territoire adopté il sera décliné au sein du projet pluriannuel d'investissement et des budgets annuels avec un bilan et des ajustements qui interviendront annuellement.

En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'ADOPTER** le projet de territoire.

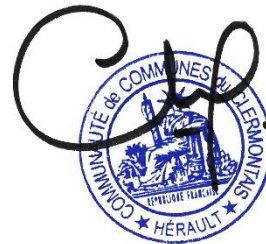
Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE DES MEMBRES EXPRIMES,

- **ADOpte** le projet de territoire.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.